Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260303-DEL2026_03_085-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 mars à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; *CORBEL Samuel (suppléant) ;* DUMAIL Michel ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE HOUÉROU Annie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléan*t) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno *; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ;* VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CHAPPÉ Fanny à RASLE-ROCHE Morgan ; DOYEN Virginie à LE MEAUX Vincent ; GOUAULT Jacky à CLEC'H Vincent ; GUILLOU Rémy à LE SAOUT Aurélie ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BREZELLEC Marcel ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :	**88 Titulaires - 43 suppléants**
Présents	68
Procurations	09
Votants	**77**
Absents	11

Date d'envoi de la convocation : mercredi 25 février 2026
Secrétaire de séance Christian PRIGENT

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260303-DEL2026_03_085-DE

Délibération

DEL2026-03-085 **DÉVELOPPEMENT SOCIAL : AVENANT TRANSFERT CONVENTION MAISON DE L'ARGOAT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5216-5 et suivants ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens conclue avec la Maison de l'Argoat pour la période 2025-2027 ;

Considérant l'évolution de l'organisation des politiques publiques portées par Guingamp-Paimpol Agglomération et la nouvelle répartition des compétences entre l'Agglomération et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), visant à renforcer la cohérence de l'action publique et la transversalité des politiques de développement social ;

Considérant la création, à compter du 1er janvier 2026, d'un service Développement social, rattaché à la Direction des Services aux Familles, chargé notamment des actions relevant de la prévention de la délinquance, de l'accès aux droits et du développement social territorial ;

Considérant que la convention d'objectifs et de moyens conclue avec la Maison de l'Argoat est entrée en vigueur pour l'exercice 2025, pour une durée de trois ans (2025-2027), et doit être transférée à Guingamp-Paimpol Agglomération afin d'assurer la continuité des actions engagées ;

Considérant que les objectifs de la convention portent sur :

- L'accueil, l'écoute et l'orientation de femmes victimes de violences.
- La prévention et la sensibilisation aux questions d'égalité hommes/femmes.

Considérant que les contributions financières prévisionnelles de Guingamp-Paimpol Agglomération s'élèvent à :

- 19 000 € pour l'année 2026 (soit 15,68 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles)
- 19 000 € pour l'année 2027 (soit 15,05 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles)

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec la Maison de l'Argoat pour la période 2025-2027 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant à la convention d'objectifs et de moyens et toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le Secrétaire de séance,
Christian PRIGENT